

CONSIGNES AUX PERSONNELS ACCUEILLANT DES ÉLÈVES DANS LE CONTEXTE D'ÉPIDÉMIE DUE AU COVID 19

1

PRÉAMBULE : Les enfants et les adultes qui présentent des symptômes du COVID-19 (fièvre, toux, rhume, difficultés respiratoires...) doivent rester à la maison.

L'épidémie due au coronavirus (COVID 19) nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires édictées ci-dessous.

1. Un renforcement des mesures habituelles d'hygiène¹

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.

Il convient notamment de :

- Porter un masque de protection (voir les recommandations en annexe 1)
- Appliquer les gestes barrières connus :



Voir l'annexe 3 pour le lavage des mains

- Veiller à la disponibilité de :
 - Mouchoirs à usage unique,
 - Poubelles munies de sacs (privilégier les poubelles à commande par pédale),
 - Savon liquide ou une solution hydro alcoolique,
 - Serviettes papier jetables.
- Si possible, attribuer à chaque utilisateur un sanitaire unique dédié pour la journée.
- Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes.
- Superviser le lavage des mains avant et après les repas.
- Utiliser des gobelets à usage unique ou des verres marqués au nom de l'enfant qui seront nettoyés soigneusement puis rincés après chaque usage.

¹ [COVID-19 : prévenir l'exposition au virus en milieu professionnel | Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail](#)

CONSIGNES AUX PERSONNELS ACCUEILLANT DES ÉLÈVES DANS LE CONTEXTE D'ÉPIDÉMIE DUE AU COVID 19

2. Des modalités d'accueil particulières des familles et des élèves

L'accueil des familles et des élèves nécessite d'être adapté aux consignes sanitaires.

Il convient notamment de s'assurer auprès des familles que les enfants accueillis n'ont pas de température dépassant 37,5°.

Les coordonnées des parents (ou d'un tiers) doivent être connues afin de pouvoir les joindre à tout moment de la journée.

L'accueil des familles est organisé en extérieur en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

Une distance suffisante devra être laissée entre les vêtements au niveau des porte-manteaux.

2

3. Une installation au sein de la classe permettant de respecter les contraintes d'éloignement

Les mesures d'éloignement entre les personnes doivent également être appliquées au sein de la classe.

À cet effet, le mobilier des salles de classe doit être disposé de façon à conserver les « distances de sécurité » d'un mètre, voire deux mètres quand cela est possible.

À leur arrivée, les enfants sont invités à aller se laver les mains les uns après les autres en maintenant les distances de sécurité (un mètre, voire deux mètres quand cela est possible).

Le nombre d'élèves par classe devra être réduit à 5 maximum en maternelle et 10 en élémentaire et au collège. Chaque élève aura sa place attitrée avec son nom sur la table.

Les portes des salles devront être maintenues ouvertes pour éviter de toucher les poignées.

4. Une utilisation du matériel scolaire selon des modalités particulières

Des consignes spécifiques s'appliquent à l'utilisation du matériel scolaire en place ou apporté par l'élève.

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers etc.) et conservé ensuite dans son sac. Il ne doit pas être partagé.

La distribution du matériel (feuilles, supports...) doit être faite avec précaution après lavage des mains. Le matériel reste ensuite avec les affaires de l'élève.

Pour la correction éventuelle, l'enfant est guidé pour qu'il corrige lui-même sur sa feuille ou utilise le tableau ou le tableau numérique.

En cas d'utilisation d'ordinateur, dans la mesure du possible, il est nécessaire d'en prévoir un par utilisateur et de s'assurer de la désinfection des claviers, souris, écrans et tables.

Pour la sieste, il sera demandé aux familles de fournir dans un sac individuel marqué au nom de l'enfant : la couette, le drap, le doudou et un change.

CONSIGNES AUX PERSONNELS ACCUEILLANT DES ÉLÈVES DANS LE CONTEXTE D'ÉPIDÉMIE DUE AU COVID 19

5. Une nouvelle organisation des récréations

De nouvelles modalités de récréation sont à prévoir.

Les récréations sont organisées afin de les décaler par classe en évitant de faire se croiser les élèves sortants et les élèves entrants.

Durant les récréations, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité dans les jeux extérieurs, d'interdire les jeux de contact, de ballon et tous ceux qui impliquent de se passer des objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.

Pour les « engins roulants », veiller à ne pas les partager pendant la récréation et à les désinfecter après chaque usage.

3

6. Une restauration susceptible d'être à la charge des familles et devant répondre à de strictes mesures d'hygiène

Les conditions de restauration ne sont plus assurées comme en temps normal.

Certaines collectivités assurent encore un service de repas livrés.

Dans le cas contraire, chaque élève apporte son repas avec ses couverts dans un sac marqué à son nom.

Un mode opératoire du temps du midi sera défini avec la collectivité pour :

- La collecte et la conservation des repas,
- Le réchauffage des repas,
- Le lieu du repas,
- Les moyens de surveillance avec toujours la nécessité de maintenir les distances de plus d'un mètre entre toutes les personnes,
- Le nettoyage puis la désinfection des tables effectués avant et après chaque repas,
- Le lavage des mains avant et après le repas (personnels et élèves).

Aucun couvert de service ne doit être mis en commun : chaque élève repart avec ses couverts et contenants à laver à la maison.

7. Un renforcement de l'entretien des locaux par la collectivité territoriale

Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux sont adaptées aux risques de contamination par le coronavirus (COVID 19).

Il convient tout particulièrement :

- D'augmenter la fréquence de nettoyage-désinfection des sanitaires (cuvette, bouton de chasse d'eau, poignées de porte, robinets).
- D'augmenter la fréquence de nettoyage-désinfection de l'ensemble des poignées (porte, meuble...) de l'école ainsi que des rampes d'escalier avec de l'eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif ou autre produit virucide (voir l'annexe 2).

Un nettoyage-désinfection minutieux des surfaces et des sanitaires doit être effectué à minima 2 fois par jour par les services compétents de la collectivité de rattachement.

CONSIGNES AUX PERSONNELS ACCUEILLANT DES ÉLÈVES DANS LE CONTEXTE D'ÉPIDÉMIE DUE AU COVID 19

8. Un équipement spécifique des personnes en charge du nettoyage-désinfection des sols et des surfaces et des consignes à suivre

Les travaux de nettoyage-désinfection des locaux sont réalisés en dehors de la présence des élèves et des professeurs et répondent à des consignes spécifiques.

De strictes consignes pour le nettoyage des sols et des surfaces.

Il ne faut pas utiliser d'aspirateur ou de balai pour le nettoyage des sols.

L'usage d'un aspirateur mobilise des particules sur lesquelles des micro-organismes se sont déposés et les diffuse dans l'atmosphère sous forme d'aérosol.

4

Les produits utilisés pour la désinfection des locaux doivent répondre à la norme NF EN 14885 de novembre 2018 (voir l'annexe 2).

Deux produits peuvent notamment être utilisés pour leur activité virucide : l'eau de javel diluée à 2,6% et l'acide peracétique.

Le matériel nécessaire est le suivant : 3 bandeaux et de l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) ou de l'acide peracétique.

Le nettoyage doit ensuite être assuré en quatre étapes :

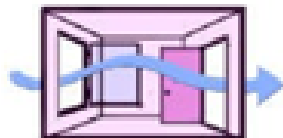
1. Nettoyer les sols et les surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent.
2. Rincer à l'eau du réseau d'eau potable les sols et les parois avec un autre bandeau à usage unique.
3. Laisser sécher.
4. Puis désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif ou de l'acide peracétique avec un bandeau à usage unique différent des deux précédents

Même si le matériel jetable est à privilégier, et à défaut, il est possible d'utiliser une serpillière ou un linge qui sera mis à la machine à 60° après son utilisation.

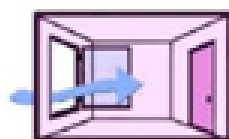
CONSIGNES AUX PERSONNELS ACCUEILLANT DES ÉLÈVES DANS LE CONTEXTE D'ÉPIDÉMIE DUE AU COVID 19

9. Une plus importante aération des locaux

Les locaux seront largement et régulièrement aérés selon le mode d'ouverture des fenêtres.



1-5 minutes



5-10 minutes



10-15 minutes



15-30 minutes



30-60 minutes

CONSIGNES AUX PERSONNELS ACCUEILLANT DES ÉLÈVES DANS LE CONTEXTE D'ÉPIDÉMIE DUE AU COVID 19

Annexe 1



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



6

Recommandations pour l'utilisation des masques

Les masques sont destinés exclusivement aux personnels enseignants et non enseignants qui sont au contact direct des élèves dans le cadre du dispositif d'accueil exceptionnel des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Ce document précise les bonnes pratiques d'utilisation des masques. Il rappelle en outre que dans tous les cas le port d'un masque complète une organisation du travail ainsi que la mise en œuvre des gestes barrières mais ne les remplace pas.

Comment mettre, utiliser, enlever et éliminer un masque ?

- Avant de mettre un masque, se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique
- Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veillez à l'ajuster au mieux sur votre visage ; vérifier l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte ;
- Lorsque l'on porte un masque, éviter de le toucher ; ne pas déplacer le masque ; chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique
- Si besoin de boire ou de manger, changer de masque
- Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un nouveau masque et ne pas réutiliser des masques à usage unique.
- Pour retirer le masque : si port de gants, les retirer et se laver les mains avec de l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique.

Puis, enlever le masque par derrière (ne pas toucher le devant du masque); le jeter immédiatement dans une poubelle fermée; se laver les mains avec de l'eau et du savon ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique.

Quelle est la durée maximale de port des masques ?

Le temps de port est limité à quatre heures. Les performances sont mentionnées sur l'étiquetage et la notice d'utilisation.

Source : gouvernement.fr ; FAQ : questions pour les différents types de masques

CONSIGNES AUX PERSONNELS ACCUEILLANT DES ÉLÈVES DANS LE CONTEXTE D'ÉPIDÉMIE DUE AU COVID 19

Annexe 2

Nettoyage-désinfection des sols et des surfaces - Covid-19

Précautions d'utilisation de l'eau de javel

Différents types de concentration d'eau de javel existent : il faut privilégier l'eau de javel à 2,6% de chlore qui se présente sous forme de bidons de 1, 2 ou 5 litres.

7

L'usage des berlingots de 250 ml très concentrés n'est pas recommandé (risque d'erreur de dilution).

L'usage de comprimé ou poudre de javel n'est pas recommandé (concentration non stable).

Précautions d'emploi de l'eau de javel

Concentration	Utilisation	Présentation	Conservation	Commentaires
Eau de Javel à 2,6% de chlore actif	Prêt à l'emploi A privilégier	Flacon de 1L, 2L, 5L	A l'abri de la chaleur ($T^{\circ} < 20^{\circ}\text{C}$) et de la lumière dans le flacon d'origine 3 ans (si 2,6% de chlore actif) 24h après toute dilution	La solution d'eau de Javel à 2,6% est la seule concentration en chlore actif stable dans le temps

Source : Note du service médical de l'académie de Nancy-Metz - après relecture de l'ARS

Toujours diluer de l'eau de javel à 2,6 % de chlore actif.

Tableau de dilution

% de chlore actif	Volume final	Volume d'eau de javel à 2.6% de chlore actif	Volume d'eau froide à ajouter pour diluer
0,5% de chlore actif	Pour obtenir 1 litre d'eau de javel diluée à 0,5%	200 mL	800 mL
0,5% de chlore actif	Pour obtenir 5 litres d'eau de javel diluée à 0,5%	1 litre	4 litres

Source : Note du service médical de l'académie de Nancy-Metz - après relecture de l'ARS

L'eau de Javel doit être utilisée :

- Dans des lieux correctement ventilés,
- Avec une tenue de protection adaptée : gants de ménage pour le personnel d'entretien, tablier de protection imperméable, et des lunettes de protection sont souhaitables pour éviter toute projection oculaire,
- Après nettoyage avec un produit détergent suivi d'un rinçage et séchage (l'eau de Javel ne nettoie pas),
- Seule (pas de mélange avec d'autres produits d'entretien),
- En respectant la dilution (dose de javel/quantité d'eau), la température de l'eau (qui doit être froide) lors des préparations d'eau javellisée, et le temps de contact,
- En se conformant strictement à la notice du fabricant du produit,
- En se reportant à la fiche de données de sécurité (FDS) du produit afin d'ajuster les protections individuelles.

CONSIGNES AUX PERSONNELS ACCUEILLANT DES ÉLÈVES DANS LE CONTEXTE D'ÉPIDÉMIE DUE AU COVID 19

Précautions d'utilisation de l'acide peracétique

Cette substance présente l'avantage de permettre le nettoyage et la désinfection simultanée des locaux. Elle est conditionnée sous la forme de sachets de 25 grammes. Un sachet se dilue dans 5 litres d'eau froide. L'avantage de cette substance sous cette forme est d'éviter le surdosage et les vapeurs de chlore. De plus, elle permet un seul passage au lieu de trois, ce qui réduit la pénibilité du protocole associant l'utilisation d'un détergent de façon préliminaire à un désinfectant. Ainsi, un seul passage est nécessaire au lieu de trois. Ce produit est utilisé couramment par les collectivités territoriales et les établissements de santé.

8

L'acide peracétique doit être utilisé :

- Dans des lieux correctement ventilés,
- Avec une tenue de protection adaptée : gants de ménage pour le personnel d'entretien, tablier de protection imperméable, et pour éviter toute projection oculaire, des lunettes de protection sont souhaitables du fait des propriétés corrosives,
- Seul (pas de mélange avec d'autres produits d'entretien),
- En respectant la dilution (dose d'acide peracétique/quantité d'eau), la température de l'eau (qui doit être froide) et le temps de contact,
- En se conformant strictement à la notice du fabricant du produit,
- En se reportant à la fiche de données de sécurité (FDS) du produit afin d'ajuster les protections individuelles.

Les sachets d'acide peracétique doivent être stockés à l'écart de toute source de chaleur du fait des propriétés inflammables du produit, idéalement dans une armoire dédiée aux produits inflammables.

CONSIGNES AUX PERSONNELS ACCUEILLANT DES ÉLÈVES DANS LE CONTEXTE D'ÉPIDÉMIE DUE AU COVID 19

Annexe 3

Consignes générales pour le lavage des mains en 8 étapes



CONSIGNES AUX PERSONNELS ACCUEILLANT DES ÉLÈVES DANS LE CONTEXTE D'ÉPIDÉMIE DUE AU COVID 19

Annexe 4

En cas d'apparition de symptômes du Coronavirus (COVID-19)

Vérifier si c'est un élève qu'il ne dispose pas d'un projet d'accueil individualisé (PAI), ou d'une autorisation à la prise d'un médicament, pour une pathologie qui pourrait donner des signes respiratoires (ex : asthme). Si tel est le cas, suivre les recommandations du PAI ou du document autorisant à aider à la prise de médicaments.

10

Apparition de symptômes du Coronavirus (COVID 19)

Dans tous les cas :

- Isoler la personne,
- Rappeler à la personne de tousser ou d'éternuer dans son coude,
- Appeler les responsables légaux pour qu'ils viennent chercher leur enfant, si c'est un élève
- Pour un adulte, les responsables rappellent alors la procédure à suivre à savoir éviter les contacts, appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région. Il est également possible de bénéficier d'une téléconsultation.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou signes d'étouffement, et au moindre doute, appeler le SAMU : 15 ou 112.

Nettoyage-désinfection minutieux des sols et des surfaces

Un nettoyage-désinfection minutieux des sols et des surfaces devra être immédiatement effectué et toutes les pièces devront être aérées. Dans l'attente de ce nettoyage, les enfants et les personnels présents dans l'école ou l'établissement ne peuvent se rendre dans la salle de classe fréquentée par le personnel ou l'enfant concerné. Si le nettoyage ne peut être réalisé avant le retour des professeurs et des enfants, ils doivent être accueillis dans une autre école.